

CONTRAT ANNUEL DE SCOLARISATION 20 – 20

Entre :

L'établissement privé catholique **PROTECTORAT SAINT JOSEPH** sous contrat d'association avec l'Etat
et Monsieur et/ou Madame.....

représentant(s) légal (aux) de l'enfant (nom, prénom).....

il a été convenu ce qui suit :

▲ **article 1^{er} – Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....
sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique **PROTECTORAT SAINT JOSEPH** ainsi
que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

▲ **article 2 – Obligations de l'école :**

L'établissement **PROTECTORAT SAINT JOSEPH** s'engage à scolariser
l'enfant.....en classe de.....au cours de cette année scolaire **20 -20** et à lui
proposer les activités réalisées par la dite classe.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, selon les choix définis par les
parents en annexe.

▲ **article 3 – Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant.....
en classe de..... au cours de cette année scolaire **20 -20** .

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, de la charte de confiance, du
règlement intérieur, de la convention financière de l'établissement et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre
en œuvre afin de les respecter (voir conditions d'inscription).

▲ **article 4 – Assurances :**

**Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour sa scolarisation en souscrivant à l'assurance scolaire
individuelle et au contrat proposés par l'établissement.**

▲ **article 5 – Rupture ou non renouvellement du contrat :**

Dans les cas suivants :

- non-respect du règlement intérieur,
- non-respect de la charte éducative de confiance,
- non-paiement de la scolarité,

Une rupture ou un non renouvellement du contrat pourra être envisagé et ne sera définitif qu'après un entretien
entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, puis envoi d'un courrier qui
témoignera des manquements constatés.

Dans la mesure du possible, le chef d'établissement apportera son aide aux parents dans la recherche d'une
solution adaptée à la poursuite de la scolarité de leur enfant.

**Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les
cas.**

**Pour marquer notre accord, nous versons un acompte d'inscription d'un montant de 200€. Cette
somme ne sera pas remboursée même en cas de désistement.**

LE PERE

Faire précéder la signature
de « Lu et approuvé »

LA MERE

Faire précéder la signature
de « Lu et approuvé »

LE CHEF

D'ETABLISSEMENT

Autorisation parentale de sortie valable pour toute l'année scolaire

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur légal

Autorise l'élève.....en classe de :

à participer à toute sortie pédagogique ponctuelle organisée au cours de l'année scolaire pouvant entraîner l'utilisation d'un mode de transport :

- soit par transport en commun.
- soit par une société de transport privé.

À le
(date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des responsables légaux

Autorisation parentale de publication d'images dans le cadre scolaire

M. Mme

Parents de l'élève

Permettons que notre enfant soit photographié ou filmé dans le cadre de la vie scolaire :

- Groupe classe oui non

- Photos individuelles oui non

- Nous incluons les photos de classes prises par le photographe dans la plaquette de l'établissement.
Acceptez-vous que votre enfant soit sur la plaquette.

 oui non

- Pour un projet scolaire, le blog ou le site internet :

 oui non

À le
(date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des responsables légaux